

Communiqué de la rencontre du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique

Croissance de l'économie, création d'emplois, mise en valeur des océans et coopération en matière de réglementation : les premiers ministres de l'Atlantique font front commun

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Halifax (Nouvelle-Écosse), le 11 décembre 2017 – À la 32^e rencontre du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, qui a eu lieu aujourd'hui à Halifax, les premiers ministres de la région de l'Atlantique ont collaboré en vue d'assurer la croissance de l'économie, de créer des emplois, d'améliorer les retombées du secteur océanique ainsi que de moderniser et d'harmoniser la réglementation.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Stephen McNeil, a accueilli ses homologues Dwight Ball, de Terre-Neuve-et-Labrador, Wade MacLauchlan, de l'Île-du-Prince-Édouard, et Brian Gallant, du Nouveau-Brunswick.

Les premiers ministres ont discuté de moyens de collaborer pour développer la main-d'œuvre de la région, légaliser et réglementer le cannabis et instaurer un climat propice à la croissance des entreprises grâce à l'allègement des formalités administratives. Ils ont également exprimé leur appui collectif à l'égard des débouchés de l'économie océanique.

Notre économie océanique

Les premiers ministres se sont dits en faveur d'une approche coordonnée visant à optimiser le potentiel économique de la région, y compris dans les principales industries océaniques.

Les gouvernements des provinces de l'Atlantique reconnaissent depuis longtemps la valeur des investissements dans des secteurs qui maximisent l'avantage concurrentiel de la région. C'est pourquoi les Provinces ont investi dans l'infrastructure et les biens à l'appui des industries océaniques. L'économie océanique, domaine prometteur en pleine expansion, intègre de plus en plus le savoir et la technologie et stimulera largement la croissance économique dans la région. Issue des industries traditionnelles comme la pêche, la construction navale et la défense, elle englobe de nombreuses initiatives diversifiées de haute technologie qui attirent des chercheurs et des talents entrepreneuriaux du monde entier dans notre région et procurent des débouchés aux jeunes.

Les premiers ministres se réjouissent de la présélection d'une proposition régionale visant le financement d'une supergrappe de l'économie océanique dans le cadre de l'Initiative des supergrappes d'innovation du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada. Ce financement pourrait avoir des retombées importantes pour la région, aujourd'hui et dans l'avenir, et il témoigne de la vigueur du secteur océanique au Canada atlantique.

Il y a dans la région de l'Atlantique des grappes bien établies d'entreprises, d'établissements de recherche et d'établissements postsecondaires à la fois concentrées et diversifiées. Le renforcement de ces grappes permettrait de faire fond sur les avantages importants du Canada en matière d'innovation océanique.

Les premiers ministres ont souligné que la mise en valeur coordonnée des biens et du savoir-faire précieux de la région dans les principales industries océaniques peut permettre au Canada atlantique de participer à l'effort national visant à faire du Canada un chef de file mondial en matière d'innovation dans les industries océaniques.

Évaluation environnementale

Les premiers ministres souhaitent s'assurer que toute modification apportée à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* prévoit la protection adéquate de l'environnement sans retarder inutilement l'approbation de projets et des travaux.

Il est important que toute modification apportée par le gouvernement fédéral tienne compte du rôle clé des provinces et des territoires en matière d'évaluation environnementale, y compris dans les activités de gestion conjointe.

Allègement des formalités administratives

Il est prioritaire pour les premiers ministres des provinces de l'Atlantique de moderniser les cadres réglementaires et d'alléger les formalités administratives du Canada atlantique. L'harmonisation de la réglementation peut jeter les bases d'une croissance économique et d'une prospérité accrues au Canada atlantique. Elle permet en outre de réduire les formalités administratives et les obstacles à la croissance auxquels se heurtent les petites et moyennes entreprises, en plus de favoriser l'expansion des entreprises dans l'ensemble de la région.

Parmi les gains réalisés en matière de réglementation dans la région jusqu'à ce jour, mentionnons la normalisation des exigences imposées aux entreprises de camionnage afin d'améliorer le transport des marchandises dans la région ainsi que la reconnaissance mutuelle des permis temporaires pour les experts en sinistres et de l'équipement de sécurité pour la protection de la tête et des pieds. Ces progrès, notamment, ont une incidence positive sur la région et confortent les premiers ministres dans leur vision pour l'amélioration de l'efficacité réglementaire au Canada atlantique.

Les premiers ministres ont réaffirmé leur volonté de moderniser et d'harmoniser la réglementation afin d'éliminer ou d'atténuer les effets négatifs de la réglementation sur la compétitivité, la productivité, la mobilité de la main-d'œuvre et le commerce interprovincial. C'est dans cet esprit que les premiers ministres conviennent de travailler en vue de fournir les services de façon plus efficace et économique, de réduire le double emploi, d'accroître la mobilité et de renforcer la sécurité technique dans les métiers par la création d'une loi sur la sécurité technique en Atlantique.

Les premiers ministres ont convenu d'examiner les possibilités d'harmoniser le salaire minimum dans la région afin d'aider les travailleurs et les employeurs en leur procurant un cadre prévisible et uniforme à l'échelle du Canada atlantique

Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique

Les premiers ministres travaillent ensemble à l'amélioration de la compétitivité de l'économie de la région en prenant des mesures pour renforcer notre main-d'œuvre. Ils ont renouvelé pour trois autres années le fructueux Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique dans le but de poursuivre l'uniformisation de la reconnaissance professionnelle de 16 métiers, de consolider le recrutement d'immigrants dans la région et d'offrir des programmes pilotes de formation à la chaîne d'approvisionnement dans les quatre provinces.

Le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique a été officiellement mis sur pied en 2012 par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique afin d'aider la région et ses travailleurs à tirer profit des importantes possibilités économiques de l'avenir. Il faut une main-d'œuvre compétente et stable pour optimiser les débouchés économiques.

Stratégie de croissance pour l'Atlantique

Les premiers ministres conviennent de l'importance de la collaboration fédérale-provinciale pour promouvoir les intérêts de la population de la région de l'Atlantique. Ils ont discuté de leur collaboration continue avec le gouvernement du Canada dans le cadre de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique, qui a donné lieu à l'adoption de mesures positives et concrètes dans plusieurs domaines prioritaires, notamment la promotion du commerce, l'immigration et le tourisme. Les premiers ministres tiennent à maintenir cette collaboration.

La réussite de la Stratégie suppose la satisfaction des besoins particuliers du Canada atlantique, et les critères de financement fédéraux doivent être suffisamment souples pour soutenir la croissance de l'économie et renforcer la main-d'œuvre de la région.

Les premiers ministres se réjouissent à l'idée de rencontrer les ministres à la prochaine réunion du Comité de direction et de poursuivre les initiatives conjointes qui offrent de nouvelles possibilités de croissance à la région.

Légalisation et réglementation du cannabis

Les premiers ministres ont fait savoir qu'ils travaillent à l'échelle provinciale et à l'échelle régionale en prévision de la légalisation du cannabis à des fins récréatives, en tenant pleinement compte de la santé et de la sécurité du public. Ils conviennent de travailler en vue de fixer l'âge minimal à 19 ans dans les quatre provinces pour la possession et la consommation légales du cannabis. Les premiers ministres conviennent que Santé Canada doit accélérer l'octroi de permis aux fournisseurs.

Prochaine réunion

La prochaine rencontre du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique aura lieu à l'Île-du-Prince-Édouard au printemps 2018.

– 30 –

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Michelle Cannizzaro, cabinet du premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, 709-729-3960

Tina Robichaud, cabinet du premier ministre du Nouveau-Brunswick, 506-453-2144

David Jackson, cabinet du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, 902-424-6600

Mary Moszynski, cabinet du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, 902-368-4400